

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2019**

Présents : Nathalie CUOZZO, Didier BROS, Hervé SAUVAIRE, Frédéric WISNIEWSKI, Alain JUNG, Magali GUEIDAN, Stéphanie BUA et Didier MELLAREDE.

Absents excusés : Guillaume HUGUES et Rudolph BERETTA

Date de la convocation : 15 novembre 2019

La séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de Nathalie CUOZZO, 1ère adjointe, pour le maire empêché, qui donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 14 octobre 2019 et nous avons procédé aux signatures sur le dernier procès-verbal.

Est nommée secrétaire de séance, Stéphanie BUA

Nathalie CUOZZO donne lecture de l'ordre du jour :

- *Délibération convention prestation de service SDIS (contrôle des poteaux incendie)*
- *Délibération convention participation volontaire au financement du FSL*
- *Délibération prêt extension STEP*
- *Questions diverses*

Délibération convention prestation de service SDIS

Madame la 1^{ère} adjointe informe que depuis plusieurs années, les visites annuelles du SDIS pour le contrôle des poteaux incendie, n'est plus gratuite. Nous devons maintenant faire appel à une entreprise privée, ou au SDIS, qui propose une prestation de service, à raison de 8,14 € par poteau. Après discussion, le conseil municipal accepte de passer une convention avec le SDIS. Ayant 9 poteaux sur la commune, la prestation s'élèvera donc à 73,26 € par an.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Délibération convention participation volontaire au financement du FSL

Madame la 1^{ère} adjointe explique que le conseil départemental sollicite les communes pour une participation volontaire au financement du FSL (Fonds Solidarité Logement) pour le plan départemental d'action quinquennale, pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées. La participation est calculée en fonction du nombre d'habitant et du potentiel fiscal. Après discussion, le conseil municipal décide de participer au FSL. Les montant de participation pour la commune s'élèvera à 125,70 € par an.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Délibération prêt extension STEP

Madame la 1^{ère} adjointe explique qu'afin de continuer le PLU, la commune doit contracter un prêt pour l'extension de la STEP (station d'épuration). Après discussion, il est convenu de prendre rendez-vous avec divers organismes de prêt et de prendre la délibération lorsque nous aurons choisi l'organisme. Le conseil municipal donne tout pouvoir à Nathalie CUOZZO afin de signer tout document afférent à ce dossier.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Questions diverses

- *Proposition Symbiose pour le RGPD et autres services informatiques : décision en attente*
- *Proposition d'achat d'un terrain communal par un administré : tarif inchangé, mais surface à faire métrer par notre géomètre*
- *Ramassage des encombrants : service régulier refusé*
- *Prévoir en urgence un curage des bassins de la STEP*
- *PLU : les décisions sont suspendues en attendant les futurs travaux envisagés à la STEP*
- *Radars pédagogiques : choix d'implantation de 2 radars pédagogiques solaires*
- *Impasse du Grès : devis choisi (Guillaume CARLES)*
- *Lumière du lotissement : demander à l'entreprise Daudet de baisser l'intensité à 50 % la nuit*

- Devis Enedis : la commune a contesté le devis proposé, mais Enedis ayant le monopole et ayant refusé, la commune est dans l'obligation d'accepter le devis
- Signalisation dans le lotissement : 1 panneau sens interdit, 1 panneau sens unique, 1 panneau sens obligatoire et 2 Cédez le passage
- Projet de WC au secrétariat : demander des devis
- Suite visite de la CCPS aux écoles : il a été demandé, porte-manteaux supplémentaires (accordé), table dans la cour (refusé), tronc d'arbre à enlever et planter nouvel arbre (accordé)
- Le comité des fêtes propose une journée taurine le 7 mars 2020 : le conseil municipal est favorable

TOUTES LES DELIBERATIONS PRISES LORS DE CETTE SEANCE SONT CONSULTABLES EN MAIRIE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15

La 1^{ère} adjointe,

